

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 677

présenté par  
Mme Greff

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 39, substituer au mot :

« agro-sylvo-cynégétique »

le mot :

« sylvo-cynégétique ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« sens »,

insérer les mots :

« du dernier alinéa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à rétablir le terme « sylvo-cynégétique » au lieu d'agro-sylvo-cynégétique, il figurait dans le projet de loi déposé par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Contrairement à ce qui a été indiqué lors des travaux de la commission des affaires économiques, l'article L. 425-4 du code de l'environnement ne mentionne pas que le terme « agro-sylvo-cynégétique ». En son dernier alinéa, le terme « sylvo-cynégétique » est expressément mentionné.